

Avis public

DÉROGATIONS MINEURES **ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

AVIS DE CORRECTION

Un avis a été publié sur le site internet de la Ville de Saguenay le 26 mars 2026 concernant les dérogations mineures de l'arrondissement de La Baie devant être adoptées lors de la séance du conseil d'arrondissement du 28 avril 2026. Il y a lieu de remplacer le paragraphe relatif à la dérogation mineure DM-6047, qui se lit comme suit:

«5132, chemin des Chutes, La Baie – DM-6047 (id-18942) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 147,6 mètres carrés au lieu de 142,6 mètres carrés, avec une hauteur maximale de 6,80 mètres au lieu de 6,00 mètres et une hauteur de comble maximale de 2,10 mètres au lieu de 1,80 mètre, sur un immeuble situé au 5132, chemin des Chutes, La Baie.»

Par le suivant :

«5132, chemin des Chutes, La Baie – DM-6047 (id-18942) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 147,6 mètres carrés au lieu de 142,6 mètres carrés, avec une hauteur maximale de 7,00 mètres au lieu de 6,00 mètres et une hauteur de comble maximale de 2,10 mètres au lieu de 1,80 mètre, sur un immeuble situé au 5132, chemin des Chutes, La Baie.»

SAGUENAY, le 2 avril 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET